

32,700 cartes
à signer

Quelque 32,700 syndiqués, membres d'environ 125 syndicats, n'ont pas encore répondu à notre appel concernant la signature des cartes du journal LE TRAVAIL.

Cette négligence nous coûte quelque \$10,000 par année.

Nous demandons aux responsables de faire diligence pour faire signer ces cartes et envoyer un rapport au journal LE TRAVAIL.



Vol. XXXII — No 25

Ottawa, 20 juillet 1956

Vérifiez
vos listes

Quand les syndicats font parvenir de nouvelles listes au journal LE TRAVAIL, les responsables devraient bien prendre soin d'inclure les noms de tous les abonnés et de bien vérifier les nouvelles adresses qu'ils nous font parvenir.

De nombreuses erreurs sont commises du fait que les listes envoyées sont incomplètes ou que les adresses données sont inexactes.

Le département de
la Circulation

DANS LA PULPE ET LE PAPIER

**3¹/₂ p. 100 de rétroactivité;
10^c d'augmentation en 1956;
5 p. 100 de plus en 1957**

"Les Centrales Ouvrières et la politique"

L'Action Catholique de Québec ayant publié un article sur "Les Centrales Ouvrières et la politique", le 26 juin dernier, à la suite des élections provinciales, M. Adrien Plourde, président du Syndicat National de l'Aluminium d'Arvida et président de la Fédération Nationale de la Métallurgie, a fait tenir au directeur de ce journal, M. Ls-Philippe Roy, la mise au point suivante qu'il nous demande de publier!

Arvida, le 10 juillet 1956.

M. Louis-Philippe Roy, directeur,
L'Action Catholique, Québec.

Cher M. Roy—

J'ai lu dans votre journal du 26 juin, votre article intitulé: "Les Centrales Ouvrières et la politique". M. Sauriol a effectivement écrit les phrases que vous rapportez. Mais je doute fort qu'il consentirait à signer les étranges conclusions que vous en tirez en guise de commentaires. Ce n'est pas, toutefois, qu'on les trouve étonnantes dans le contexte habituel de votre journal.

Vous me permettrez cependant, M. le Directeur, de vous dire sincèrement ce que j'en pense. Et j'espère qu'ayant pris à partie des dirigeants syndicaux, vous aurez la loyauté de publier intégralement la présente lettre dans votre journal.

D'abord, vous affirmez que les consignes publiques données aux membres par leurs dirigeants syndicaux sont de nature à entraver leur liberté et leur indépendance dans l'exercice de leur droit de vote. Je constate que vous confondez neutralité et indépendance. Il y a pourtant entre les deux termes une grande différence. Pour me servir d'un exemple concret qui illustre bien cette différence, je dirais, par exemple, que l'attitude de neutralité adoptée par le journal "L'Action Catholique" lors de la discussion et de l'adoption du bill 34, est loin de révéler son indépendance; c'est précisément pour ne pas rester neutre et exprimer librement son opinion, quand on en a une...

Maintenant, M. le Directeur, je vous demande comment les "consignes" (sic) données par des dirigeants syndicaux à leurs membres, peuvent gêner leur liberté dans l'exercice du droit de vote. Je le comprendrais si ces consignes étaient données

(Suite à la page 6)

C'est ce qu'accorde la sentence arbitrale rendue en faveur des travailleurs du papier de Windsor Mills — Autres avantages obtenus

Le tribunal d'arbitrage formé en vue d'étudier le différend entre la Canada Paper de Windsor Mills et le Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Windsor Mills vient de rendre une sentence majoritaire accordant des gains appréciables aux travailleurs de cette industrie.

Comme la convention précédente était expirée depuis le 1er mai 1955, le tribunal, a décidé d'accorder en guise de rétroactivité une augmentation de 3¹/₂ p. 100 à compter du 1er mai 1955 au 30 avril 1956. A compter de cette dernière date, les travailleurs du moulin à papier et du département de Converted Products auront une autre augmentation de 10 cents l'heure. Le 1er mai 1957, comme il s'agit d'une convention de deux années, les travailleurs auront une autre augmentation de 5 p. 100.

Cette convention couvre quelque 1300 employés dans les deux sections.

Autres avantages

Le tribunal d'arbitrage composé de Me Jacques Fournier, président; Me Marc Lapointe, arbitre syndical et de Me Bernard Sarrazin, arbitre patronal, a dû se prononcer sur plusieurs autres clauses de la convention expirée le 30 avril 1955. La plupart des recommandations du tribunal ont été faites par voix majoritaire. C'est dire que tantôt l'arbitre syndical, tantôt l'arbitre patronal n'ont pas été d'accord sur les recommandations à faire.

Les syndiqués ne se sont pas encore prononcés sur les recommandations du tribunal d'arbitrage mais ils devraient le faire d'ici quelques jours.

Concernant le travail du dimanche, le tribunal a fait la recommandation suivante: "La compagnie et le syndicat s'engagent à coopérer étroitement en vue d'assurer le respect du dimanche con-

formément aux prescriptions de la Loi du dimanche et de la Loi de l'observance du dimanche.

Par ailleurs, le tribunal, Me Lapointe étant dissident, a refusé d'accorder au syndicat soit l'atelier syndical imparfait, soit la formule Rand. Il a recommandé la formule du maintien d'affiliation avec la retenue syndicale sous le prétexte que "le salarié doit rester libre d'appartenir au groupement de son choix."

Le fonds de pension

Le président du tribunal et l'arbitre syndical ont reconnu dans leur sentence que les plans de fonds de pension sont des sujets qui peuvent être débattus autour de la table des négociations et qu'ils peuvent faire l'objet d'une convention collective.

Le système de plan boni qui est installé à cette usine est aussi un sujet qui peut être discuté

(Suite à la page 6)

Note de La Direction

Le journal Le Travail suspendra sa publication pour une période de deux semaines à l'occasion des vacances des employés de la rédaction et de la circulation.

Notre prochaine édition paraîtra le 10 août prochain.

LA DIRECTION.

Unir dans le Christ tout le monde du travail

Radiomessage du Saint-Père aux travailleurs des diverses nations présents à Milan (1er mai, 1956).

Faisant suite à la grandiose manifestation du 1er mai 1955, qui avait marqué l'institution de la fête de saint Joseph ouvrier, les Associations chrétiennes des travailleurs italiens (A.C.L.I.) ont organisé à Milan, pour le 1er mai 1956, une grande réunion internationale en accord avec la F.I.M.O.C. (Fédération internationale des mouvements ouvriers chrétiens). A l'issue de la cérémonie, S.S. Pie XII a adressé à la foule des travailleurs réunis sur la place du dôme le radiomessage dont nous citons les principaux passages:

La raison d'être des associations de travailleurs catholiques

Nous voudrions faire remarquer à ce propos qu'il ne s'agit pas tant de créer l'unité des travailleurs catholiques que de la reconnaître et la réaffirmer dans leurs consciences propres et dans celles d'autrui, car elle se trouve déjà au fond même de leur foi à l'unique Christ, Rédempteur de tous les hommes, et à l'unique Eglise, Mère de tous les fidèles, par delà toute frontière et tout intérêt particulier. C'est dans cette unité substantielle, solide comme le granit, que les travailleurs chrétiens trouvent aussi le puissant motif ou plutôt le devoir de s'ouvrir à tout le monde qui les entoure, pour étendre le règne de Dieu, qui est un règne de justice et d'amour. La raison d'être profonde de votre association, comme de toute autre association catholique, est de chercher non dans la peur d'autres mouvements ou dans le désir de concurrencer les autres, ni même dans le sentiment de solidarité qui unit les membres d'une même classe, mais dans le devoir intime et le zèle que vous éprouvez, en tant que catholiques, de vous faire apôtres du Christ parmi vos frères qui en ignorent ou en repoussent le message sauveur.

Unis dans le Christ, centre vital de notre unité, vous voulez être ses apôtres, non seulement parce que vous partagez avec lui les conditions de vie qui furent jadis les siennes pendant de longues années durant son séjour sur la terre, quand la sueur de l'effort perla sur son front, mais surtout parce que, comme ses disciples les plus fidèles et les plus résolus, vous vous sentez pris par la flamme divine de son amour pour tous les hommes de la terre. L'amour et la force apostolique du Christ vous poussent à voir en tout travailleur l'homme que Dieu a créé et racheté pour lui rendre ce qui lui revient en vertu de la volonté divine. C'est pourquoi nous pouvons dire des activités de vos Associations: "L'amour fait battre leur coeur, cet amour même qui faisait battre le coeur du Christ, et il inspire leur sollicitude pour la défense et le respect de la dignité du travailleur moderne et le zèle actif pour le mettre dans des conditions de vie matérielles et sociales en harmonie avec une telle dignité." (Discorsi et Radiomessaggi, vol. X, p. 334.)

Chers fils et filles, maintenez intact et solide ce fondement religieux chrétien de vos A.C.L.I., dans la certitude qu'aucun développement historique du mouvement ouvrier ne pourra détruire leur raison d'être, ni leur unité, ni leur droit d'expansion, parce que, tant qu'il y aura des travailleurs, ce développement ne pourra pas modifier les rapports entre vous et le Christ, entre vous et vos frères. Quel que puisse être en fait l'avenir du monde du travail, il sera toujours nécessaire qu'un noyau plus ou moins vaste d'apôtres, imprime ou maintienne dans la vie sociale le sceau du règne du Christ, en réalisant ou en soutenant les valeurs qui tiennent souverainement au coeur de tout homme, de tout travailleur mûr et conscient, telles que la justice, la liberté et la paix dans la collaboration positive des classes. C'est en cette communication des biens surnaturels et humains que consistent le droit et le devoir d'expansion des A.C.L.I., expansion que nous souhaitons rapide et concrète dans Notre chère Italie, parce que tous les travailleurs, même simplement comme hommes, appartiennent à leur Créateur et Rédempteur, au Christ, auquel ils doivent retourner avec une conscience éclairée s'ils en sont éloignés.

Les A.C.L.I. ne causent pas de rupture dans le mouvement ouvrier

Il semble toutefois que certains ne voient pas clairement que les A.C.L.I. dérivent, de façon logique et nécessaire, de la substance intime du christianisme, mais manifestent, au contraire, un certain malaise intime dans l'effort qu'ils font pour justifier et pour ainsi dire excuser l'existence des Associations chrétiennes des travailleurs. L'excuser devant qui et de quelle imputation? L'excuser à cause de ce qu'ils appellent mouvement ouvrier en tant que tel; l'excuser pour la "rupture" supposée que les A.C.L.I. causeraient dans le mouvement lui-même! Qui ne voit comment pareils motifs et pareilles craintes manquent de fondement? N'importe quel mouvement social, le mouvement ouvrier, lui aussi par conséquent, suppose comme principe et comme terme l'homme avec son destin surnaturel et l'ensemble de ses droits et de ses devoirs naturels, dont on ne peut faire

(Suite à la page 6)

M. Lucien Dorion, réélu président de la Fédération du Commerce

Le Congrès annuel de la Fédération Nationale Catholique des Employés du Commerce (C.T.C.C.) qui eut lieu à Chicoutimi, s'est terminé par les élections tenues sous la présidence de M. Louis-Philippe Boily, président du Conseil Régional des Syndicats Nationaux de Saguenay-Lac-St-Jean.

Monsieur Lucien Dorion a été réélu président pour un 8ème terme. Les autres officiers élus sont MM. Ls-Ph. DeRoy, 1er vice-président; Léon Beaulieu, 2e vice-président; Maurice Dussault, secrétaire; Marcel Brousseau, assistant - secrétaire; Ernest Vidal, trésorier; Théo Langlois, assistant-trésorier. L'aumônier de la Fédération est M. l'abbé Aurèle Ouellet.

Une soixantaine de délégués assistaient à ces assises et représentaient une quinzaine de syndicats des centres suivants: Montréal, Québec, Sherbrooke, Chicoutimi, Jonquière, Kénogami, St-Joseph d'Alma, St-Félicien, Roberval, Dolbeau, Baie des Ha! Ha!, Granby, Thetford-Mines et Lac-Mégantic.

Dans son rapport au Congrès, M. Dorion a souligné que les employeurs du commerce, qui semblaient apprécier l'organisation syndicale pendant qu'elle se faisait dans l'industrie, parce qu'elle augmentait à ce moment le pouvoir d'achat des ouvriers, ont semblé l'apprécier beaucoup moins quand elle s'est propagée à leurs propres établissements.

Plus loin, le président de la Fédération mentionne que la Loi des Relations Ouvrières de la province de Québec, qui nécessite la certification par établissement, convient mal à l'organisation dans les petits établissements du commerce. La loi devrait être amendée pour remédier à cet inconvénient.

Par ailleurs, la Loi de la convention collective, permettant d'extensionner la convention en décret, loi sous laquelle sont nés la plupart des syndicats du commerce, à cause de sa mauvaise application, a grandement contribué à affaiblir le syndicalisme en procurant aux employés du commerce des avantages sans qu'ils leur aient été nécessaires de se syndiquer et surtout, en créant l'impression que les comités paritaires étaient les seuls organismes nécessaires à l'amélioration du sort des employés du commerce.

Malgré les obstacles mentionnés précédemment, la Fédération du Commerce et ses syndicats se

sont efforcés, et ont réussi dans la plupart des cas, à améliorer sensiblement les conditions de travail des employés du commerce.

Le Congrès a eu devant lui un projet de réforme des structures du mouvement syndical catholique. Le secrétaire général de la C.T.C.C., M. Jean Marchand, a tenu lui-même à venir expliquer aux délégués les avantages de la réforme préconisée, laquelle unifierait les énergies au lieu de les disperser, tout en sauvegardant l'autonomie des syndicats.

La Fédération a maintenu sa politique de trois organisateurs pour chacune des régions de Québec, de Montréal et de Chicoutimi-Lac-St-Jean. MM. Marcel Lanouette, organisateur à Montréal, et Jean Charbonneau, à Chicoutimi, ont soumis leur rapport annuel. Le Comité Exécutif a été chargé de retenir les services d'un organisateur pour la région de Québec, afin de remplir cette vacance.

Plusieurs amendements ont été apportés à la Constitution; entre autres un amendement qui permettra aux organisateurs de la Fédération d'être délégués officiels au congrès, sans toutefois être éligibles aux charges d'officiers, vu l'incompatibilité qu'un employé soit en même temps son employeur. Ils pourront également assister aux séances du Bureau Fédéral et prendre part à toute discussion. Si un syndicat a un grief envers un organisateur, il pourra, par l'entremise de ses représentants ou par écrit présenter ce grief à l'Exécutif de la Fédération.

A la messe d'ouverture célébrée par l'aumônier de la Fédération, M. l'abbé Aurèle Ouellet, dimanche matin, le sermon de circonstance fut prononcé par l'aumônier du Conseil Régional des Syndicats nationaux de Chicoutimi-Lac-St-Jean, M. l'abbé Philippe Bergeron, qui a rappelé les enseignements pontificaux des

encycliques Rerum Novarum et Quadragesimo Anno.

A l'issue du Congrès, les délégués ont décidé la formation d'un Comité spécial pour étudier le problème de la classification des employés de magasins. Les membres de ce comité sont MM. Jacques Tardif, Joseph Spénard, Lucien Dorion, Mlle Georgette Plante et MM. Marcel Lanouette et Jean Charbonneau.

Les délégués au Congrès de la C.T.C.C., en septembre prochain, seront MM. Lucien Dorion, Théo Langlois et Léon Beaulieu.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

Rédacteur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit" 375, rue Rideau, Ottawa.

89 IMPRIMERIE ALLES

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

ASSURANCE GROUPE



NOUS PAYONS :

- DES SERVICES PREVENTIFS — EXAMEN PERIODIQUE
- LES SERVICES DU MEDECIN A DOMICILE, AU BUREAU ET A L'HOPITAL
- LES FRAIS D'OPERATION
- LES FRAIS D'HOSPITALISATION

AUSSI

- INDEMNITE DE SALAIRE
- ASSURANCE-VIE
- DECES ACCIDENTEL

Les services de santé du Québec

437, rue Caron
Québec

333 est, rue Craig
Montréal

RECOMMANDÉS PAR LA C.T.C.C.



La réduction de la semaine de travail avec la pleine compensation recherchée par suite de l'automatisation

Voeu exprimé par les congressistes de la Fédération du Bâtiment lors de leur congrès annuel à St-Jérôme

Deux facteurs récents dans le domaine de la production, la mécanisation et l'automatisation, font actuellement l'objet d'études sérieuses au 32e congrès de la Fédération nationale catholique des Métiers du Bâtiment et des Matériaux de Construction du Canada (CTCC) qui s'est déroulé en fin de semaine à St-Jérôme.

C'est le président de la Fédération, M. William Léger, qui a soulevé ce problème devant les congressistes dans son rapport annuel.

Dans son rapport qu'il a présenté vendredi matin, M.



M. William Léger, réélu président de la Fédération Nationale catholique des Métiers du Bâtiment et des Matériaux de Construction pour un quatrième mandat lors du congrès tenu la semaine dernière à Saint-Jérôme.

Léger a déclaré que "les travailleurs en construction autant que les autres catégories d'ouvriers peuvent voir leur sort profondément modifié par ces nouvelles techniques.

M. Léger a cité comme exemple le creusage des fondations, le remplissage des formes à béton, l'application des enduits et des peintures. Le président de la Fédération a même ajouté que "la mécanisation tend à faire disparaître le manoeuvre et même à se substituer au savoir de l'homme de métier".

Finalement, M. Léger suggéra que la Fédération adopte une politique de négociations favorisant la diminution des heures de travail avec la pleine compensation.

M. Léger a aussi abordé le problème de l'unité syndicale en faisant voir les différentes solutions

qui se présentent actuellement: un cartel syndical permanent ou temporaire, l'affiliation de la C.T.C.C. et de ses corps affiliés à la nouvelle centrale ou la fusion pure et simple.

Cette question ainsi que celle des réformes de structures de la C.T.C.C. seront étudiées par le congrès qui fera connaître son opinion sur ces deux sujets brûlants d'actualité pour la C.T.C.C. et ses corps affiliés.

Le rapport de M. Léger mentionne aussi l'étude de la fusion de la Fédération du Bois ouvré avec celle des Métiers du Bâtiment qui devra se faire au cours de ce congrès.

Les progrès réalisés

De son côté, M. Jean-Baptiste Delisle, secrétaire général de la Fédération a présenté une synthèse des activités de la Fédération au cours de l'année écoulée.

Pour la première fois, dit M. Delisle, nous avons pu négocier des conventions de travail et des décrets qui comportent les mêmes avantages à l'échelle provinciale pour obtenir ainsi une plus grande uniformité dans les conditions de travail et de salaire.

M. Delisle a aussi fait état des progrès réalisés par le service d'organisation de la Fédération: plusieurs syndicats groupant des centaines de travailleurs ont été fondés ou réorganisés dans la région de Hull, dans la région d'Iberville et de St-Jean, à Beebe et à St-Gérard de Wolfe, etc.

Par exemple, les décrets régionaux pour la région de Sherbrooke ont valu 10 cents d'augmentation aux travailleurs de la construction; ceux de la région de Chicoutimi et de l'Abitibi ont gagné 10 et 15 cents d'augmentation; ceux de Sorel ont gagné 10 cents l'heure tandis que les augmentations décrétées à Drummondville et à Rimouski ont valu respectivement 6 et 10 cents d'augmentation aux travailleurs.

Dans la région de Hull, par exemple, les salaires ont fait des bonds aussi élevés que 80 cents l'heure pour certaines catégories de travailleurs.

A l'item des vacances pour les travailleurs de la construction, les structures actuelles ont été enfoncées en deux endroits, soit à Hull où la rémunération des vacances a été portée à 4 pour 100 des gains annuels, et à Sherbrooke, où une semaine est obligatoirement donnée sur tous les chantiers de construction.

Par ailleurs, la rémunération des vacances a été généralisée dans toute la province alors que tous les décrets en reconnaissent maintenant le principe. Celui de la région de Terrebonne la garantit cette année tandis que les travailleurs de la région des Trois-Rivières l'obtenaient l'an dernier.

Le rapport mentionne aussi la signature de plusieurs conventions collectives particulières, notamment dans la région de Hull,



Les problèmes de l'organisation ont tenu la vedette au congrès de la Fédération du Bâtiment. MM. Patrick Côté de Jonquière, M. l'abbé Lafontaine de Montréal, aumônier de la Fédération, Rosario Gosselin de Québec, Me Albert Côté de Montréal, aviseur technique de la Fédération, Jean-Baptiste Delisle, secrétaire de la Fédération et Fernand Villeneuve, organisateur de la Fédération faisaient partie de ce comité.

de St-Joseph de Beauce et dans la région Saguenay-Lac St-Jean.

M. Delisle a aussi souligné le fait que plusieurs journées d'études ont pu être organisées avec la coopération du Service d'Education et la C.T.C.C. et que ces journées ont été suivies assidûment par les travailleurs de la construction.

Officiers réélus

Tous les officiers sortant de charge de la Fédération ont été réélus à l'issue du congrès. M. William Léger, de Montréal, a été réélu pour un quatrième mandat; les autres officiers réélus sont MM. J.-B. Delisle, secrétaire, Omer Chevalier, trésorier; Rosario Gosselin, de Québec, 1er vice-président; Lionel Dumas, de Granby, 2e vice-président; Emilien Tellier, des Trois-Rivières, 3e vice-président, et P.-J. Martel, de la région Saguenay-Lac-St-Jean, 4e vice-président. Chacun des centres représentés a aussi choisi un directeur sur le bureau fédéral.

Les réformes de structures

Faisant suite à l'exposé fait par M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC sur l'opportunité de changer les structures actuelles de la CTCC les délégués ont réagi favorablement aux solutions envisagées et exposées par M. Marchand. Les délégués ont participé à un forum sur le sujet après l'exposé de M. Marchand et les explications que ce dernier a données ont été grandement appréciées.

Son Excellence Mgr Frénette, évêque de St-Jérôme, a rendu visite aux délégués de même que M. le chan. Cadotte, de Mont-Laurier.

Au nombre des invités qui ont assisté aux séances du congrès, on remarquait également MM. F.-X. Légaré et M. Gagné, respectivement président et secrétaire de la Fédération du Bois Ouvré. L'on sait que cette fédération doit se fusionner avec la Fédération du Bâtiment et que seule l'étude de la réforme des structures de la C.T.C.C., retarde effectivement cette fusion.



Les membres du Comité des résolutions du congrès de la Fédération du Bâtiment. De gauche à droite: MM. Joseph Arcand de Montréal; Jos. Tourangeau de Québec et J.-Claude Lussier de Sherbrooke.

SHERBROOKE

Opposition des syndicats à la hausse du tarif du transport en commun

La population de Sherbrooke en général et la classe ouvrière en particulier sont justement indignés du fait que le Service Laramée Transport veut hausser le prix de ses billets à 3 pour 30 cents au lieu de 3 pour 25 cents, soit une hausse de 5 cents pour une série de 3 billets.

Le Conseil Central de Sherbrooke qui groupe la grande majorité des ouvriers de Sherbrooke, a manifesté l'intention d'être représenté lors de la soumission de la requête devant la Régie provinciale des Transports.

Par ailleurs, l'Association des Employés de Paton Manufacturing a protesté officiellement contre la hausse projetée.

La lettre signée par le président du syndicat, M. Marcel Bergeron, et par le secrétaire, M. Joseph G. Gervais, félicite le Conseil de Sherbrooke pour son attitude sympathique à l'endroit du public voyageur et suggère en outre au Conseil municipal d'étudier la possibilité de municipaliser le transport en commun à Sherbrooke. "Par cette étude, dit la lettre, on trouverait peut-être qu'il y aurait avantage pour les contribuables au lieu de permettre à un certain groupe d'individus de s'enrichir aux dépens de la population."

De son côté, le Conseil Central qui groupe plus de 10,000 syndiqués dans cette région, a requis

(Suite à la page 6)

LA SEMAINE

SEPT NOUVEAUX SYNDICATS DE FONCTIONNAIRES ET D'EMPLOYES MUNICIPAUX FONDES EN 1955-56

Mais plusieurs cités et villes ne continuent pas moins d'accepter difficilement le fait syndical - M. René Bélanger, réélu président de la Fédération des Employés des Corporations Municipales et Scolaires lors du congrès de Rimouski -

M. René Bélanger de Québec a été réélu président de la Fédération Nationale des Employés des Corporations municipales et scolaires du Canada Inc. à l'issue du neuvième congrès de cet organisme qui a tenu ses assises à Rimouski. Les autres membres élus sont les vice-présidents: M. J. H. Bettez, de Trois-Rivières, M. Amédée Parent, de Montréal, M. Jean Comtois, de Montréal, M. René Perron, d'Arvida, et M. Armand Wagner, de Québec, le secrétaire-trésorier, M. Lionel Harvey, de Jonquière.

Au cours du congrès, plusieurs démonstrations publiques ont eu lieu. Vendredi soir, les délégués et leurs épouses ont été reçus à l'Hôtel de ville par Son Honneur le maire Elzéar Côté qui a souhaité la bienvenue aux congressistes. A la demande du président de la Fédération, M. le maire Côté a accordé aux employés de la ville un congé payé afin de leur permettre d'assister à quelques séances du congrès.

Dans son rapport, le Président a souligné que quelques villes acceptent encore difficilement le syndicalisme et qu'elles négocient, parce qu'elles n'ont pas d'autre choix et que la loi en fait une obligation. Cependant, dans l'ensemble, les négociations se poursuivent amicalement et il est possible d'en arriver à des ententes satisfaisantes sans recourir à l'arbitrage, à l'exception de la cité de Québec qui, faute du sens de leurs responsabilités chez ses dirigeants, a adopté comme attitude permanente de référer toutes les négociations collectives aux conseils d'arbitrage.

écoulée, trente conventions collectives ont été négociées et sur ce nombre une vingtaine ont été réglées en négociations directes.

Concernant les amendements apportés aux chartes municipales, le président de la Fédération, M. René Bélanger, déclare qu'"il est absolument anormal que l'on continue ainsi à déroger, par des modifications aux chartes des cités et villes, aux dispositions de la loi générale", ce qui l'amène à conclure que "La Fédération doit s'opposer avec vigueur à une telle politique qui ne pourra que conduire à la confusion et au désordre". Une résolution a été adoptée en ce sens, résolution qui sera transmise pour étude au congrès général de la C.T.C.C.

Enfin, le Président a traité brièvement les problèmes relatifs à l'unification des centrales syndicales ainsi que la réforme des structures. Aucune décision n'a été prise par le Congrès, étant donné que des Comités spéciaux de la C.T.C.C. étudient ces questions.

Ainsi, au cours de l'année

(Suite à la page 6)

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

Cours de Sociologie
155 est, Boul. Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant. Vous trouverez ci-inclus la somme de \$..... pour le nombre de cours.....

Nom

Adresse

DECOUPER ET POSTER

25e anniversaire de la Fédération Nationale du Cuir et de la Chaussure

La Fédération Nationale du Cuir et de la Chaussure du Canada, Inc., qui groupe 15 syndicats représentant 3,900 travailleurs, a résolu à l'occasion de son congrès annuel tenu à Québec de faire appel à l'Association Patronale des Manufacturiers de Chaussures du Québec afin d'étudier en commun les moyens à prendre pour obtenir du gouvernement canadien la protection nécessaire à l'industrie de la chaussure d'hommes au Canada.

Cette résolution a été adoptée après avoir pris connaissance que suivant des sources dignes de foi, il est entré sur le marché canadien environ 2,000,000 de paires de chaussures d'hommes venant d'Angleterre à des prix nettement inférieurs au prix courant de la chaussure canadienne.

Dans les rapports soumis aux congressistes, celui du président, M. Adalbert April, rendait un hommage tout à fait particulier aux fondateurs de la Fédération qui célébraient cette année, son 25e anniversaire de fondation.

Le rapport du président résumait également les avantages obtenus par les négociations des différentes conventions collectives de travail conclues au cours de l'année écoulée.

Dans le domaine de l'organisation, le rapport présidentiel faisait ressortir les difficultés rencontrées dans ce domaine des particuliers au manque de protection du droit d'association dans les lois ouvrières de la Québec, et la manufacture de province. Malgré cette situation, au cours de l'année, les employés de la tannerie Laurentienne de Québec, et la manufacture de chaussure de Lachance & Tanguay ont été groupés dans des syndicats affiliés à la F.N.C.C. et depuis reconnus suivant les dispositions de la Loi en vue de négocier des conventions collectives de travail.

Le président profite de l'occasion pour féliciter les représentants du Syndicat des Travailleurs en Chaussures de St-Hyacinthe pour leur magnifique victoire syndicale remportée après une grève de plus de trois (3) mois. Le rapport mentionne que la solidarité ouvrière manifestée à cette occasion par les membres du syndicat a permis aux ouvriers en cause d'obtenir des avantages très appréciables en outre, mentionnons: un taux minimum de 8% supérieur à celui fixé par le décret provincial de la chaussure: une augmentation de salaire de 8%. cinq (5) jours de fêtes chômés et payés, ainsi qu'une troisième semaine de vacances payée aux salariés ayant dix (10) ans de service.

Le rapport du secrétaire, M. Eugène Rancourt, traitait de la stratégie de négociations de conventions collectives de travail, ainsi que des réformes de structures de la C.T.C.C.

M. André Roy, secrétaire adjoint de la C.T.C.C. est venu rencontrer les délégués pour exposer les problèmes actuels qui doivent insister les militants du mouvement syndical catholique à repenser notre mouvement.

Les délégués ont résolu à la suite de l'étude du projet de réforme de structure d'appuyer toutes réformes qui assureront aux syndicats les revenus financiers nécessaires à la défense des intérêts économiques et sociaux des syndiqués.

M. le Chanoine Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C. célébra la messe du congrès en la chapelle Notre-Dame de Lourdes et y prononça le sermon de circonstance.

Un magnifique banquet fut servi aux congressistes et leurs invités à l'hôtel du Château du Lac Beauport sous la présidence de M. Eugène Rancourt. Parmi les invités on remarquait: MM. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, M. Joseph Parent, président général du Conseil Central de Québec, Alphonse Roberge, ex-président de la FNCC, Edgar Michaud, président de l'Association des Manufacturiers de Chaussures de Québec, et Lucien Durant, de l'Association des Tanneurs de Québec.

Appelé à prendre la parole, M. Michaud, au nom des manufacturiers de chaussures a tenu à souligner l'esprit de coopération qui semble animer les délégués de ce congrès qui assurera sans doute une plus grande compréhension des problèmes des patrons et des ouvriers pour la prospérité de tous.

M. April, président de la Fédération, s'est plu à signaler que c'était la première occasion que la fédération pouvait être l'hôte de patrons à l'occasion de ces congrès.

Pour clôturer ce congrès, il y eut élections des officiers pour l'année 1956-57, et voici le résultat:

M. Adalbert April, fut réélu président pour un 5e mandat, M. Florent Boisvert de Sherbrooke, fut élu 1er vice-président; M. Philias Perron, fut réélu 2e vice-président, M. Claude Trudel fut élu 3e vice-président.

M. Eugène Rancourt, réélu secrétaire, et M. Robert Rouillard élu trésorier. Les directeurs sont: M. Jean-Maurice Savoie et Mlle Simonne Racine.

JONQUIERE

Formation d'un syndicat chez Tremblay Express

Les employés de Tremblay Express limitée à Jonquière sont maintenant groupés en syndicat et ce, depuis le 30 juin dernier, alors que le syndicat national des employés de transport était officiellement fondé.

Ce même jour, le nouveau syndicat qui groupe dans ses rangs la majorité des quelque 80 employés de Tremblay Express limitée à Jonquière, adoptait à l'unanimité une résolution pour demander à la Commission de relations ouvrières de la province de Québec de lui accorder un certificat de reconnaissance syn-

dicale afin qu'il soit le seul agent négociateur reconnu.

La semaine dernière les inspecteurs de la Commission sont venus à Jonquière faire leur enquête auprès de la compagnie et du syndicat. La Commission étudiera plus tard cette demande de reconnaissance syndicale et elle rendra alors sa décision.

Nous félicitons les employés de Tremblay Express limitée de s'être organisés en syndicat et leur souhaitons la bienvenue dans les rangs des syndicats nationaux affiliés à la C.T.C.C.

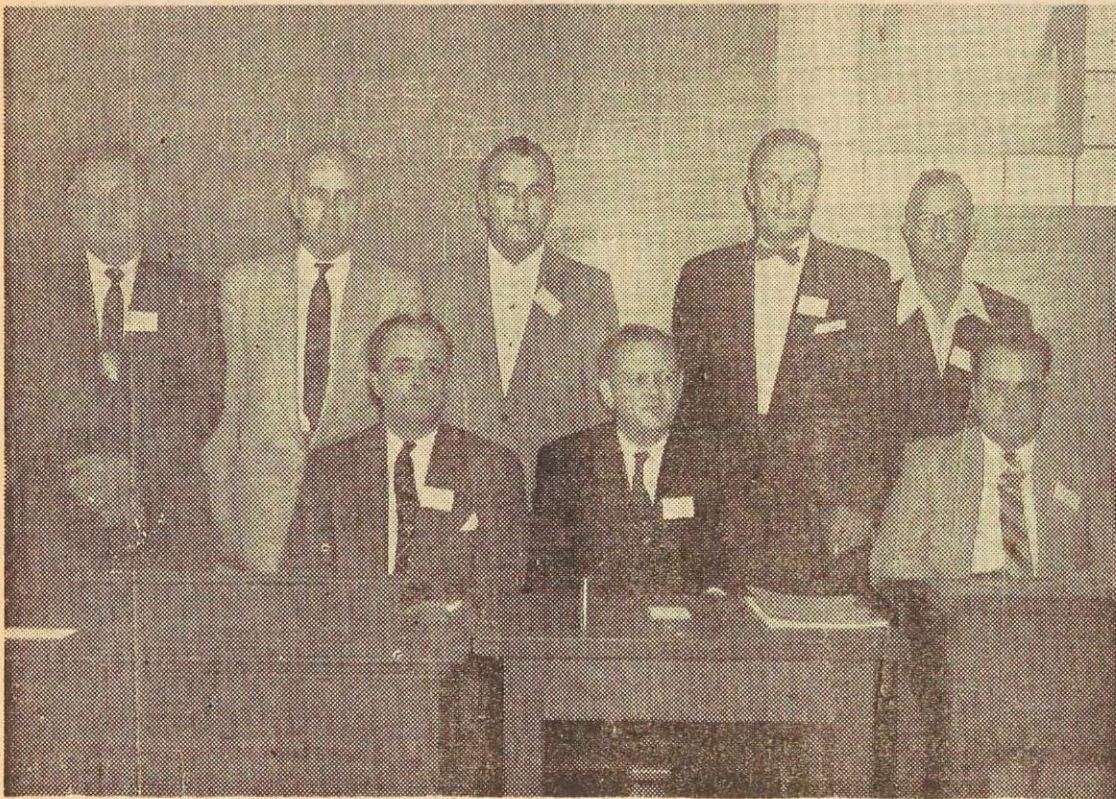
Bureau: MA. 2121
Domicile: TU. 2839

Fernand Pion
Courtier d'assurances

Représentant la Société
d'Assurance des Caisses
Populaires et autres.

507 Place d'Armes, Suite 400
MONTREAL

DANS LE MOUVEMENT



Le nouvel exécutif de la Fédération Nationale de la Pulpe et du Papier. De gauche à droite, sur la première rangée MM. Léo Poulin, trésorier; Philippe Lessard, président; Adrien Gauthier, secrétaire. Sur la deuxième rangée, MM. Ovila April, vice-président de la section de la Côte Nord; Sylvio Marchand, vice-président de la région de Québec; Ovila Letarte, vice-président de la région des Cantons de l'Est; Robert Larouche, vice-président de la section Saguenay-Lac-St-Jean et Loyola Ménard, vice-président de la section de la Mauricie.

Hausse horaire de 5 cents aux employés des services extérieurs de Québec

Un Conseil d'arbitrage dans l'affaire du différend entre la Cité de Québec et le Syndicat national catholique des employés municipaux de Québec, Inc., section des services extérieurs, a accordé une augmentation générale de \$0.05 l'heure dans les taux horaires et une augmentation proportionnelle dans les taux hebdomadaires, à compter du 1er janvier 1956. Cette augmentation de salaire représente pour la Cité de Québec un déboursé additionnel de \$80,000 par année, environ.

Le tribunal d'arbitrage était présidé par le juge Gérard Lemay. M. André-J. Dolbec, c.a., agissait comme arbitre patronal, et M. André Roy, comme arbitre syndical.

Me André Leclerc agissait comme procureur de la ville et Me Yves Pratte, comme avocat du syndicat.

L'augmentation accordée, toutefois, ne devra pas excéder \$2.25 par semaine pour tous les employés occupant des emplois de gardiens, surveillants ou autres similaires. Pour des raisons particulières démontrées dans la preuve, dit le texte de la sentence, les femmes de peine et

leur gouvernante, de même que les caissières du Palais Montcalm ne recevront pas d'augmentation.

Quant à la rétroactivité, le tribunal est d'avis qu'elle doit avoir la date du 1er janvier 1956 comme point de départ et non celle du 1er avril 1956 qui s'applique aux pompiers et policiers, pour des raisons données.

Au chapitre des vacances, la sentence déclare: "A compter du 30 avril 1956, seront accordées trois semaines de vacances payées, après dix ans de service, à condition que la 3e semaine soit prise durant la saison

inactive, à la discrétion de la ville."

La durée de la sentence arbitrale est pour une année seulement.

Le litige a principalement porté sur une demande d'augmentation horaire de 10 cents; trois semaines de vacances payées après 10 années de service au lieu de 15, comme présentement; les bénéfices découlant d'un fonds de pension et la durée de l'effet de la sentence.

(Le Conseil d'arbitrage s'est déclaré d'avis qu'il n'entre pas dans ses attributions d'ordonner l'établissement d'un système de pension.)

Une année de progrès pour la Fédération de la Pulpe et du Papier

Malgré la perte de plusieurs centaines de syndiqués, membres des syndicats de la région de Grand-Mère et de Shawinigan, la Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier n'a cessé de progresser au cours de l'année qui vient de s'écouler.

C'est ce qui a été révélé en fin de semaine dernière.

Le congrès s'est terminé dimanche après-midi par l'élection des officiers sous la présidence de M. Ls-Philippe Boily. M. Philippe Lessard a été réélu président de la Fédération tandis que M. Léo Poulin a été réélu trésorier pour la douzième année. Les autres officiers élus sont: MM. Adrien Gauthier, secrétaire; Robert Larouche, de Chicoutimi, 1er vice-président et Ovila Letarte, de Windsor Mills, 2e vice-président; les autres vice-présidents régionaux sont: MM. Sylvio Marchand, de Québec; Loyola Ménard, représentant la région de la Mauricie et Ovila April, représentant les syndicats de la Côte Nord.

Aide de la CTTT

Dans son rapport présidentiel, M. Lessard a souligné l'aide apportée par la CTCC au cours des conflits dans le papier et au cours des récentes négociations qui se sont terminées avec succès. L'aide de M. Gérard Picard qui a agi comme procureur dans de nombreux arbitrages ainsi que celle de Me Jean Marchand, qui a terminé les négociations mettant fin à la grève dans la région du Lac Saint-Jean, ont été grandement appréciées.

M. Lessard a de plus souligné que les augmentations d'effectif dans de nombreux syndicats et la fondation de nouveaux syndicats a compensé les pertes subies dans la région de Shawinigan l'an dernier. Il a aussi rappelé que les syndicats de Grand-Mère et de La Tuque sont en voie de réorganisation et qu'il est à espérer que de nouveau ces travailleurs soient protégés par la Fédération et la CTCC.

Les réformes de structures

Le congrès de la Fédération de la Pulpe et du Papier n'a pas pris d'attitude définitive concernant les réformes de structures de la CTCC. Tous les délégués ont manifesté un vif intérêt à la conférence que prononçait sur le sujet, M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, vendredi soir dernier. Ce dernier leur a fait valoir les avantages au point de vue efficacité pour la CTCC et ses corps affiliés d'une réforme de structures du mouvement.

Les délégués ont aussi entendu M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la CTCC qui a exposé le problème de la professionnalité de la CTCC.

L'aumônier de la CTCC a déclaré que le syndicalisme, ses cadres, ses institutions ne sont que des moyens entre les mains des travailleurs pour mieux réaliser leurs fins humaines.

Il a ajouté que les fins de toutes les institutions doivent toujours avoir une relation avec les fins de l'homme. Le travail industriel doit servir à épanouir

l'homme et les travailleurs doivent se donner des institutions qui favoriseront cet épanouissement.

Il faut lutter contre la tendance qui veut transporter le syndicalisme sur une simple base d'affaires pour ainsi le vider de son contenu humain.

Il ne faut pas oublier, dit-il, que la fin du syndicalisme, c'est sans doute l'amélioration des conditions de travail par le moyen de la convention collective de travail, mais encore faut-il que vous ayez toujours une vision chrétienne quand vous êtes à la recherche de cette fin.

Les résolutions

Plusieurs résolutions ont aussi fait l'objet d'étude de la part des 73 délégués officiels présents. L'une a trait à l'organisation des travailleurs non syndiqués dans le nouveau Québec; d'autres soulignent l'opportunité de poursuivre et développer davantage l'éducation des membres des syndicats.

Une autre résolution qui viendra devant le congrès de la CTCC demande que la Loi des Relations Ouvrières soit amendée de façon à obliger tout employeur qui possède plusieurs entreprises de même nature, à négocier en même temps pour toutes ses usines avec les représentants réunis de tous les syndicats intéressés.



Les congressistes de la Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier photographiés à l'issue de leur trente-troisième congrès annuel à Québec.

Sept nouveaux...

(Suite de la page 4)

De son côté, dans son rapport, le secrétaire-trésorier, M. Lionel Harvey, a mis en évidence que, au cours de la dernière année, sept nouveaux syndicats ont été fondés dans les villes de Chicoutimi-Nord, Coaticook, Grand-Mère, Pointe-Claire, Saint-Laurent, Saint-Michel, Sorel et Salaberry de Valleyfield.

Avec l'addition de ces nouveaux syndicats, la Fédération Nationale des Employés des Corporations Municipales et Scolaires comptent maintenant près de 6,000 membres.

Le rapport mentionne les avantages obtenus par les employés municipaux des différentes villes de la province au cours de l'année passée. Ce tableau indique que, dans le domaine des salaires, les majorations accordées ont varié entre 5 et 20 cents de l'heure, la moyenne des augmentations par employé s'établira à plus de 12 cents de l'heure.

Le dimanche 8 juillet, les délégués et leurs épouses ont d'abord assisté à une messe spéciale qui a été dite pour eux à la chapelle de l'École de Commerce par M. le chanoine Henri Pichette, aumônier de la Fédération et de la C.T.C.C. qui a également prononcé un court sermon.

Dimanche midi, les congressistes se réunissaient à Sainte-Luce-sur-Mer où un banquet leur était servi. Parmi les invités présents, on remarquait, outre les officiers de la Fédération, M. Bertrand Lepage, président du Conseil central des Syndicats catholiques de Rimouski, qui agissait comme maître de cérémonies, M. le chanoine Couturier, curé de la Cathédrale de Rimouski, M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C., M. le maire Elzéar Côté, de Rimouski, M. Gérard Légaré, député fédéral du comté de Rimouski, M. Albert Dionne, député du comté de Rimouski ou provincial, MM. les échevins H. Trépanier, J. M. Dastous, Christophe Bérubé, L. E. Saint-Pierre, M. F. X. Légaré, secrétaire au Conseil central de Rimouski, M. Odilon Saint-Laurent, président du Syndicat des Employés municipaux de Rimouski, M. Alexandre Banville, doyen des employés de la ville de Rimouski.

Les assises du congrès se sont tenues à l'édifice du Conseil central de Rimouski qui n'a rien négligé pour faire de ce congrès un magnifique succès et pour y rendre des plus agréables le séjour des délégués.

Opposition...

(Suite de la page 3)

Les services d'un procureur de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada pour la représenter devant la Régie des Transports.

Il est à noter, d'après une enquête faite récemment par un journaliste de La Tribune de Sherbrooke, que les ouvriers de cette ville sont les moins bien rémunérés de toutes les villes de la province de Québec à l'exception de ceux de la ville de Québec. Par ailleurs c'est l'une des villes où le coût de la vie est le plus élevé.



Les Centrales Ouvrières et la politique...

(Suite de la page 1)

sous peine d'exclusion du syndicat. Mais il n'en est rien. Bien au contraire! Il en est parmi les officiers et les membres des syndicats qui se sont prononcés publiquement sur les estrades et à la radio en faveur de l'Union Nationale et qui continueront de bénéficier de la protection de leurs syndicats. On souhaiterait la même objectivité du côté du gouvernement élu. Mais nous en doutons et vous en doutez avec nous. C'est du moins ce que révèle la prière de "propitiation" au gouvernement de l'Union Nationale par laquelle vous terminez votre malheureux article. Mais je reviendrai là-dessus.

M. Roy, je vous le demande sincèrement, qu'est-ce qui peut gêner le plus la liberté des électeurs: exposer un programme de législation ouvrière, faire connaître les candidats qui s'engagent à la promouvoir et ceux qui ne veulent point s'y engager ou qui ont clairement indiqué qu'ils n'en voulaient pas, ou bien influencer le vote des électeurs par des promesses qui sont des menaces voilées ou des octrois individuels pour solder le compte d'hôpital ou du médecin (pratique courante à la dernière campagne électorale)?

Les dirigeants syndicaux auraient-ils gêné la liberté de leurs membres en les instruisant? Ou prétendez-vous, M. Roy, que dans une campagne électorale où des politiciens de toutes classes, complètement ignorants des problèmes ouvriers, se permettent couramment des envolées sur la législation ouvrière, les chefs ouvriers, seuls, aient le devoir de se taire? Vous considérez comme des questions "extrasyndicales" (sic), l'attitude du gouvernement de l'Union Nationale à Asbestos, à Louiseville, les décisions arbitraires et finales de la Commission des Relations Ouvrières, la certification des syndicats de boutique, le bill 60, les bills 19 et 20, etc.? Veuillez m'en croire, vous êtes heureux, M. Roy.

Et sur ces questions, M. Roy, qui donc a la compétence pour donner des avis aux ouvriers? Qui donc a le droit, le devoir d'en donner? De qui les ouvriers doivent-ils en attendre? De L'Action Catholique, peut-être? Certes pas en première page...

Vous concédez, M. le Directeur, aux dirigeants syndicaux le droit de faire l'éducation politique de leurs syndiqués. Voilà qui est bien. Mais vous ajoutez: "sans partisanerie mesquine". Je voudrais vous poser une question: Dans quel centre, les dirigeants syndicaux ont-ils, sous l'impulsion d'une partisanerie mesquine, donné des "consignes" à leurs ressortissants? Dans le langage psychologique, on dirait que vous faites de la "projection"!

Une autre question, s.v.p., M. Roy. Quand vous écrivez que "ces électeurs (c'est-à-dire les ouvriers), dans une élection générale savent se placer sur le plan du bien commun", est-ce que vous voulez dire que c'est en votant pour l'Union Nationale ou en méprisant les conseils (terme plus juste que "consigne") de leurs chefs syndicaux, qu'ils le font? Cette affirmation est équivoque, je ne dis point dans le contexte de votre article, mais de votre journal.

Une troisième question, M. Roy (toujours en marge de votre article). Etes-vous d'opinion qu'en suivant les "consignes" (sic) de leurs dirigeants, c'est-à-dire en réclamant l'application du programme législatif de la C.T.C.C. et des députés

résolus à le faire triompher, les syndiqués eussent voté contre le bien commun? Votre article semble l'insinuer.

Une quatrième et dernière question, s.v.p., M. Roy. Quand vous tremblez pour les syndicats de les voir aussi rangés par leurs dirigeants dans le camp de l'opposition (sic ou à peu près), est-ce que vous vous basez sur les ressentiments habituels de votre chef ou sur les exigences d'une justice imminente? Pour ma part, j'avais toujours cru qu'après l'élection, il n'y avait aucun citoyen dans l'opposition, mais que nous étions tous des ressortissants d'une même autorité, ayant un droit égal à la même protection.

C'est pourquoi cette prière de "propitiation" adressée au dieu de l'Union Nationale à la fin de votre article, m'étonne un peu: "Puisse le gouvernement oublier les consignes données et se souvenir qu'elles n'ont guère été suivies" (sic).

Dans cette prière, M. le Directeur, on sent tout le respect, toute la vénération que vous portez, non pas au gouvernement, ce serait trop peu dire, mais à M. Duplessis, chef infailible, indispensable et indiscuté de l'Union Nationale. "C'est pas à cause", comme on dirait dans notre région, vous êtes bien celui qu'il faut pour implorer le pardon des syndicats auprès du dieu vengeur.

"Cette compassion part d'un bon naturel, mais quittez ce souci", comme dirait le Fabuliste. Nous n'avons que faire d'un pardon qui incrimine leurs chefs auprès des ouvriers et cherche à les en dissocier. C'est là une tactique couramment admise chez les politiciens.

En conclusion, M. le Directeur, je vous dirai:

- 1—Que je qualifierais votre article de cynique, si je ne connaissais votre candeur;
- 2—qu'il (votre article) reflète bien la pensée de votre journal qui, depuis qu'il est sous votre direction, manifeste une NEUTRALITE bienveillante à l'égard du régime existant;
- 3—qu'il (votre journal) préfère enfoncer des portes ouvertes en se défilant couramment devant les vrais problèmes de la nation, lorsqu'ils sont quelque peu contentieux et semblent engager le parti au pouvoir;
- 4—qu'il (votre journal) n'apparaît plus aux yeux des chefs ouvriers comme un journal indépendant, dégagé de toute influence politique et qu'à ce titre, il devrait changer son nom pour ne pas compromettre l'Eglise ni l'associer aux vicissitudes d'un parti dont il n'ose jamais condamner les attitudes les plus évidemment condamnables;
- 5—qu'il (votre journal) fait autant de mal que de bien en taisant la vérité, particulièrement sur le plan social et politique. Sa prudente neutralité sur ces deux plans d'importance vitale, entretient les gens en place dans une dangereuse euphorie qui les rend aveugles aux problèmes de l'heure et les invite à un anticommunisme stérile et verbal.

Voilà, M. le Directeur, les quelques considérations que m'ont inspirées votre article du 26 juin. J'espère que vous pourrez publier intégralement dans votre journal, le texte de la présente lettre. A tout événement, je crois qu'il est honnête de vous prévenir que j'en adresse des copies aux journaux suivants: "Le Travail", "Le Devoir" et "Vrai".

Bien votre,

AP/MC

ADRIEN PLOURDE

P.S.—Pour votre information, dans le comté Lapointe, M. Chalouit a remporté la majorité chez les ouvriers. C'est le vote rural qui a permis à M. Léonce Ouellet, candidat de l'Union Nationale, de l'emporter par une faible majorité. Vous n'ignorez pas que chez la classe rurale, L'Action Catholique a un peu le prestige de l'"Osservatore Romano", sans toutefois en avoir la tenue ni surtout le courage et l'indépendance.

3 1/2 p. 100...

(Suite de la page 1)

par les négociateurs. Les deux arbitres ont déclaré que ce plan bon est imposé aux travailleurs, qu'il est une condition de travail et que, d'après nos lois ouvrières, c'est un sujet de négociations.

Les arbitres ont aussi décidé que le conseil d'arbitrage qui étudiera les griefs des employés rendra une décision qui sera finale, obligatoire et qui liera les parties.

Les vacances

Le tribunal a aussi accordé une autre fête chômée et payée. Relativement aux vacances, voici les recommandations du tribunal: une semaine de vacances après une année; deux semaines de vacances après trois années; trois semaines de vacances après 10 années; l'arbitra syndical a de

plus recommandé dans son rapport minoritaire que l'on accorde une quatrième semaine de vacances après 25 années de service.

Les primes d'équipe

Le tribunal dans son rapport majoritaire recommande aussi que les primes de l'équipe de 4.00 p.m. à 12 p.m. soient de 4 cents l'heure et que celles de l'équipe de minuit à 8 a.m. soient de 6 cents l'heure. L'arbitre syndical a de plus recommandé que ces primes soient respectivement augmentées à 4 et 10 cents à compter du 1er mai 1957.

Certaines catégories de travailleurs ont aussi obtenu des rajustements particuliers. Par exemple, ils recevront une augmentation de 3 cents l'heure tandis que leur semaine de travail sera diminué de 44 heures à 40 heures avec la pleine compensation.

UNIR DANS LE CHRIST...

(Suite de la page 2)

abstraction, même lorsque le mouvement se propose directement des buts économiques et contingents. Quant à la "rupture" et à la séparation redoutées, la vérité se trouve précisément à l'opposé. Plus soucieuse de donner que de recevoir, les A.C.L.I. ouvrent délibérément leurs portes à quiconque éprouve le désir d'établir des ententes toujours plus larges entre ceux qui appartiennent au monde du travail. Une éloquente démonstration en fut donnée voici tout juste un an, lorsque les travailleurs chrétiens ont invité tous leurs camarades à participer à la fête du 1er mai, considérée jusque là comme le monopole d'une catégorie particulière d'ouvriers. Ils en donnent aujourd'hui même une autre preuve éclatante, en accueillant dans cette assemblée milanaise des travailleurs de différentes nations. C'est pourquoi, de même que la fidélité à leur physionomie propre ne doit pas empêcher les A.C.L.I. de travailler à se répandre toujours plus largement en dehors de leur propre sphère, de même devez-vous veiller à ce qu'elles ne risquent pas de disparaître, et d'être comme absorbées par le mouvement ouvrier en tant que tel. Ceux qui se sentiraient troublés et hésitants quant à l'indestructible fondement de votre unité, qu'aucun développement historique ne saurait mettre en cause, ceux-là n'auraient pas qualité pour assurer la direction des A.C.L.I. dans leur mission de devenir pour le monde du travail un ferment dans le sens évangélique du mot.

Du reste l'unité du mouvement ouvrier en tant que tel ne semble pas avoir été favorisée par le cours de l'histoire. La vie sociale des cent et quelques dernières années dans les industries européenne et américaine montre une réalité différente. Là même où se répandait parmi les travailleurs l'idée de l'unité du prolétariat conçue comme celle d'une classe en lutte contre la classe capitaliste, on n'est point parvenu à un mouvement durable d'union entre les travailleurs. Des différences sociales insurmontables, et d'autres encore, parmi les éléments constitutifs du contrat de travail, s'opposaient à l'unité du prolétariat; et, par ailleurs, on sait bien comment l'idée de l'unité internationale de la classe ouvrière a toujours été mise en faillite par les divergences nationales au moment des conflits armés.

Improved Vacations Won By Organization

By Clifford A. Scotton

OTTAWA (CPA) — As industrial plants close down across Canada for vacation periods during the next few weeks and as hundreds of thousands of workers make for the lake, the sea or the mountains, most will accept the brief respite from work as the natural order of things. Few will reflect that vacations with pay were almost unknown a generation ago and were only obtained through the dogged persistence of unions in winning this most valuable of fringe benefits.

Today annual vacations are recognized in Canada as a worker's right. While there are variations in the length of annual vacation obtained in individual labor-management contracts, the principle of paid holidays has been pretty firmly established.

A recent survey by the Department of Labor showed that plant employees in manufacturing industries — a fairly representative group in Canadian labor — were nearly all entitled to two weeks vacation after a certain period of time. Last April the latest date for which figures are available, 92.4% of manufacturing plant workers were eligible, at some time or other during their service, for two

weeks' paid vacation. Well over half (54%) of these workers were eligible for the two-week vacation after three years service or less.

In the last few years there has been a definite trend towards longer vacation periods after a shorter length of service. For example, in manufacturing, only 23.2% of plant employees were eligible for two weeks after three years service back in 1949. The following year the proportion increased to 32.1%, in 1951 to 39.7%, by 1953 it had reached 47% and rose to 51.3% in 1954. A similar pattern has been discernible throughout all types of industrial and commercial enterprises.

More than nine out of ten union contracts provide, at some time during service, for two weeks vacation, four out of ten provide for three weeks and four contracts in every 100 now include a fourth vacation week.

While much can be done by way of negotiations at the bargaining table to win improved vacations for workers, legislation for stated vacation periods can help speed the process. A measure now before the House of Commons seeks the establishment of a two week vacation with pay for employees under federal labor jurisdiction. The vacation Bill, sponsored by trade unionist-MP Stanley Knowles and backed by the Canadian Labor Congress, would ensure a two-week vacation

after one year's service for the 152,000 railwaymen who now have to serve three years before qualifying.

Some provinces, generally under pressure from organized labor, have enacted vacation laws. At the time of the rapid growth of trade unionism in Ontario during the early years of World War II pressure on the provincial government for paid vacations led to the enactment of Canada's first vacation law in 1944. Saskatchewan and British Columbia laws now provide for two weeks' vacations after one year's service. The provinces of Nova Scotia and Newfoundland still have no vacation laws on their statute books.

Meanwhile, Canadian labor is still fighting for more generous holidays for workers. The newly-formed Canadian Labor Congress, setting a good example as an employer, recently agreed to give its office staff two weeks vacation after one year's service, three weeks after three years and four weeks after 15 years. Many business employers are still lagging behind, but the pressures for shorter work-weeks and longer vacations which are bound to accompany technological advances, combined with better vacation laws passed by governments will undoubtedly force their hand.

ARVIDA

ALUMINUM WORKERS STAND
TO LOSE \$300,000

Members of the National Union of Aluminum Workers CCCL have been advised by their union to stand on guard against suffering a heavy loss if the membership roster falls below 75 per cent of union members.

Actually the Aluminum Company of Canada is contributing its share to defray the costs of a sickness-hospitalisation insurance plan but according to the agreement if the membership remains at 75 percent or more.

On the 22nd of June last the percentage of employees covered by the plan registered only 78.3 percent and since this date the number has gradually diminished.

According to the terms of the collective labor agreement if the number of participants drop below 75 percent the company ceases to contribute to the plan.

The union is therefore warning all its members of the danger that menaces them and calls upon all aluminum workers to go all out in an effort to have all union participation cards signed with the least possible delay.

Only in this way will these workers receive this important benefit which the union secured for them during negotiations.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les
syndiqués de Canadian Vickers

A PROPOS DE TRANSFERTS DANS LES DEPARTEMENTS

Tous les membres de l'Union Nationale des Employés de la Canadian Vickers qui ont été transférés d'un département à un autre, sont instamment priés de rapporter le fait à l'agent d'affaires de l'Union au no 4937, rue Notre-Dame-est. Si vous ne pouvez venir au local de l'Union, faites un rapport à votre délégué de département qui prendra note de ce transfert pour le communiquer à l'agent d'affaires.

C'est une procédure qu'il vous est préférable de suivre, étant donné le fait que la compagnie a à maintes reprises, profité de ces transferts d'un département à l'autre pour diminuer ou faire disparaître la séniorité de certains employés. Et même si l'on vous convoque au bureau du chef du personnel pour vous faire de belles promesses, ne vous y laissez pas prendre.

Il est de plus à souligner que le fait de faire comparaître un travailleur devant le chef du personnel ou de tout autre officiel de la compagnie, n'est ni plus ni moins qu'une violation de la convention qui prévoit que dans ces cas, à l'exception d'un renvoi pour infraction aux règlements, le travailleur ainsi convoqué doit toujours être accompagné d'un représentant syndical qui doit agir comme médiateur ou témoin.

Nouveau frêteur complété

Le nouveau frêteur construit par les travailleurs de la Davie Shipbuilding, de Lauzon, a été complété seulement 88 jours après la pose de la quille. Ce navire dont la capacité est de 140,000 boisseaux, a un tirant d'eau de 17 pieds et 6 pouces et pèse 3,870 tonnes. Ce navire opérera sur les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent sous la bannière de la Canada Steamship Lines.

Nouvelles du pique-nique

Le pique-nique annuel des employés de la Vickers a attiré une foule nombreuse de travailleurs samedi dernier à l'île Sainte-Hélène, malgré l'inclémence de la température. Les averses qui se sont succédé au

cours de l'après-midi ont quelque peu refroidi l'enthousiasme des pique-niqueurs, mais tous ont passé une agréable journée. Nos félicitations aux membres du comité qui a su si bien organiser cette fête.

La période des vacances

L'usine de la Vickers fermera ses portes le 27 juillet prochain en vue de la période annuelle des vacances des employés qui se terminera le 6 août prochain.

Nous souhaitons à tous de joyeuses vacances. Si vous conduisez une automobile, observez tous les règlements de la circulation pour être assurés de revenir rejoindre vos confrères de travail à la fin de vos vacances.

Unemployment Relief Bill Before Parliament

OTTAWA (CPA) — The first reading of a government Bill providing for sharing of unemployment relief costs between the provinces and the federal government was approved by Parliament recently. The measure authorizes federal payments of up to 50% of unemployment relief costs when the number of jobless in a province reaches a certain proportion of the total population.

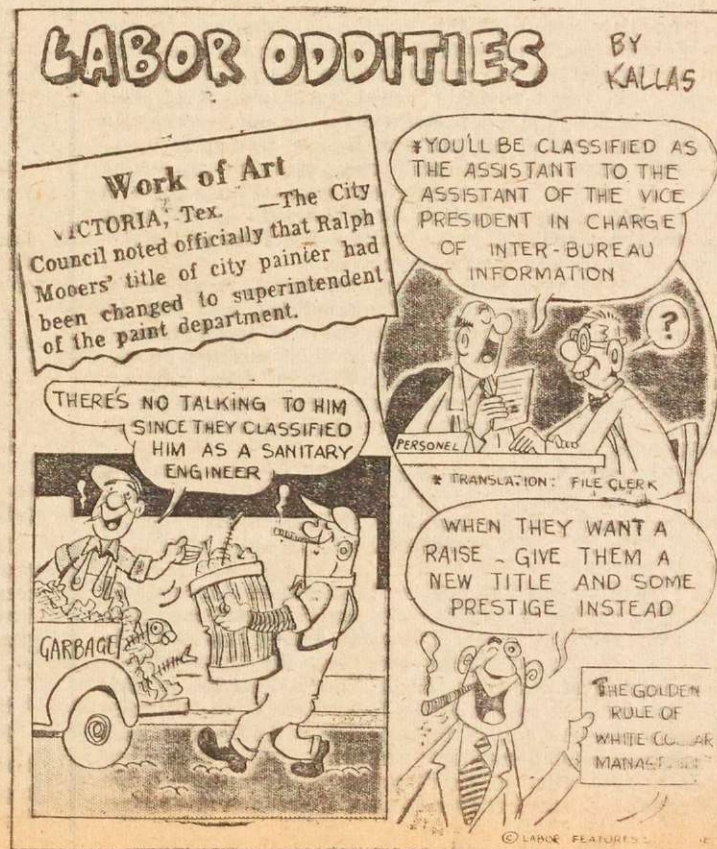
Opposition spokesmen criticized the measure which they claim is a departure from the government's 1945 'Green Book' proposals covering federal government responsibility for the unemployed.

Agreements for the cost-sharing plan have now been completed with six provinces although the major industrial areas of Ontario and Quebec are not included. When unemployment rises above 0.45% of the population of a province, the federal government will share the costs of relief paid out by the province and municipalities.

On the basis of recent population figures, cost-sharing for relief purposes would become

operative when the number of unemployed in each province exceeded the following totals: Newfoundland, 1,854; Prince Edward Island, 486; Nova Scotia, 3,073; New Brunswick, 2,511; Quebec, 20,340; Ontario, 23,324; Manitoba, 3,820; Saskatchewan, 4,000; Alberta, 4,797; and British Columbia, 5,872.

The legislation has been made retroactive to July 1, 1955 and will cover, initially, the provinces of British Columbia, Saskatchewan, Manitoba, New Brunswick, Prince Edward Island and Newfoundland. Mr. Martin indicated that one province was on the verge of signing the agreement and "possibly" two others will sign.



Defence Fund For Textile Workers

After a day-long debate delegates to the annual convention of the National Textile Federation CCCL held in Granby resolved to set aside a part of union contributions to be used as a professional defence Fund in the event that the delegates attending the next annual convention of the CCCL unions do not take measures to increase the disposable contribution to the CCCL Defence Fund.

All delegates were in accord with the resolution and made claim that if such a Fund reached a million dollars or more it would prove the means of avoiding many strikes as the employer would think twice before facing strike action by their workers in an effort to obtain better salaries and working conditions.

The textile workers are aware of the opposition which would be met with against the resolution and have modified last year's demand of monthly contributions of \$1.00 from each member.

Keeping this goal in mind of the one dollar monthly contribution the textile employees realize it would be more acceptable to the majority of union members if they could attain the same objective by contributing 25 cents a month per member from October 1956 with another increase of 25 cents from October 1957 and finally a 15-cent monthly assessment from October 1958 which would reach their objective.

If by chance the CCCL conventionists do not adopt the resolution of the National Textile Federation in regards to a Defense Fund then the Federation has decided to set up their own Fund.

In virtue of the decision taken by the textile Federation to set up this Fund the first vice-president Simon Bouchard will be responsible for its administration to the executive of the Confederal Assembly of the CCCL.

Our Social Welfare Needs

By P. M. BROWN

At the biennial meeting of the Canadian Conference on Social Work held recently in Edmonton, Mr. Richard E. Davis, Executive Director of the Canadian Welfare Association said that to bring Canada's social and welfare services up to standard another one and a half billion dollars per year is needed in addition to the billion and a half already spent on health and welfare in this country.

Now, whether this monumental figure corresponds to actually existing needs, or whether it represents an estimate of the cost of bringing the Canadian welfare system in line with — let us say — Britain and Scandinavia where different needs may exist, would be open to controversy. But there is no doubt that Canadian social security and welfare services (thanks in part to their piecemeal growth and to the divided jurisdiction between three levels of government) show glaring gaps and lowered standards.

It must naturally be admitted that all our social security legislation, particularly in the federal field, is of very recent date. Unemployment insurance was introduced in 1940 and in fact it was the Second World War which brought about the turning point in the whole attitude of Canadians to the ideas expressed in the term "welfare state".

The depression of the thirties had first undermined the idea of individual self-sufficiency which was so characteristic of Canadians as a pioneering people in the New World. The war then brought home to us once more — as Prime Minister St. Laurent said before the Canadian Labor Congress Convention in Toronto in April — "the insecurity of our civilization as a whole has got us to thinking about the sort of reforms in our society that we should undertake". In fact — as Mr. Saint Laurent also said — Social Security has become a primary goal of this nation.

The immediate effect of this change in thinking was the introduction of family allowances in Canada and a few years later of the federal old age security scheme. In fact these cash payments — in fiscal parlance called governmental transfer payments — began to play a prominent role in our economy. In 1944 only 4 per cent of our national income was made up of such transfer payments. But inside two years this proportion jumped to 11 per cent and stands now at about 12 per cent of a national income which in itself is three times the size of 1946. At the same time expenditures on health and welfare by Governments on all levels also increased greatly.

Yet, even if we have come quite a way since 1940, we cannot forget that we started practically from nothing, and that we are still far from any comprehensive system of social security, adequate even for the present needs of the Canadian people. First of all — and this was part of Mr. Davis criticism — neither old age pensions nor family allowances have been increased since their introduction — yet their purchasing value has declined considerably.

But the most obvious lack in our social security system is national health insurance. Even the Canadian Medical Association has now endorsed the principle of hospital insurance as proposed by the Federal Government, but still balks at medical care insurance.

But even if we get national health insurance, there would still remain a glaring gap in Canada's social insurance system. That is insurance against loss of income during illness. Up to recently an unemployed person even lost his benefits from unemployment insurance if he fell ill. Now at least this glaring injustice has been corrected. But still — there is no insurance against unemployment caused through illness. And in fact, such maintenance of income insurance was primarily in the mind of Dr Davis as spokesman of the Canadian Welfare Association when he spoke of bringing Canada's social services up to standard.



NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

Now That You Mention It

All members of the National Union of Vickers employees CCCL who have been transferred from one department to another are urgently requested to report this action immediately to the union office at 4937 Notre Dame Street East. If this is not convenient then make your report to your union steward as soon as you have been advised of the "switch".

This is very urgent to you if you wish to hold your seniority standing as the company has upon several occasions in the past taken away an employee's seniority rating when they transfer him to another department. Even if you are called into the personnel office and given the "soft soap treatment" don't fall for any threats, promises, favors or "kindergarten English" about "You can't have your cake and eat it".

To begin with calling a worker off his job to appear before the personnel department or any other company spokesman is nothing more than a breach of the contract which was signed by these same company representatives. The legal way to do this is already well known to company officials. When an employee is called before an official, except in the case of dismissal for some rule infraction the said employee must always be accompanied by an official of the Union who shall act as mediator and witness to all that transpires behind closed doors.

Both your Union and Business Agent strongly advise you against making any "Sweatheart Agreements".

Outside of the regular and accepted legal procedure of appearing before a company official without being represented by a Union Official. Members are therefore asked to notify their union without delay if there is any attempt at sweet speeches in "Pidgin English".

New Freighter completed

The twin-screw motor vessel built by your fellow union members at Davie Shipbuilding at Lauzon was completed in only 88 days after the laying of the keel.

Her approximate capacity is 140,000 bushels. She has a maximum draft of 17 feet six inches with a corresponding deadweight of 3,870 tons. The new vessel will operate between the Great Lakes and the St. Lawrence River and will sail under the colors of the Canada Steamship Lines.

Annual Picnic

Last Saturday's annual picnic sponsored by the Employees Mutual Benefit Association of Canadian Vickers Limited was well

attended considering the inclement weather.

The afternoon downpour put a damper on some of the events but all in all everyone enjoyed themselves immensely.

The committee who worked so hard to put this outing over deserve a lot of credit for doing a good job.

Vacation coming up

Vickers plant will close down on Friday July 27 for the annual summer vacation period and reopen on Monday August 6.

We wish all our members a very happy holiday and if you are driving please observe all safety rules and be assured of a safe return to your job.

NICOLET

Union Secures Salary Hikes For Optical Workers

The Optical Employees Union CCCL of Nicolet has obtained salary increases of 6 cents an hour for its members.

Half of the 6-cent hourly increase will be paid retroactive from June 27 1956 while the remaining half of three cents will be paid June 27, 1957.

Many salary adjustments have also been secured for the workers according to their job classifications with their employers The American Optical Company of Canada.

Among many other fringe benefits awarded the union members is one that allows an employee laid off his job to bring his case to arbitration.

Included in the new agreement is an increase in the life insurance plan which raises the policy from \$500. to \$2,500.

Messrs Rodrigue Duguay, union president, Raymond Parent, representing the CCCL Metallurgists Federation, Gregoire Paradis and Dolores Duval, spokesmen for the employees acted during the negotiations.

Messrs Alphonse Martin, works manager, Louis Metivier, works supervisor and Foreman Antonin Fortier represented the American Optical Company.

Vacation Period

With this issue of Le Travail publication shall be halted for the next two weeks to allow our staff to take their annual vacations. Publication shall be resumed with the issue of August 10.

Quebec City Employees Given Arbitration Award

The recommendation of an arbitration tribunal which was set up to regulate the dispute existing between members of the National Union of Municipal Employees CCCL and their employers the City of Quebec has been announced.

In its decision the board recommends salary increases of 5 cents an hour for all hourly rated workers and proportional increases for employees paid on a weekly basis.

The union's demand had been for a 10-cent an hour boost.

The arbitration board also recommended three weeks paid vacations after ten years service.

Previously the employees were allowed three weeks holidays after serving fifteen years in the city's employ.

Mayor Wilfrid Hamel, of Quebec City has estimated the increases will cost the city \$80,000 a year.